



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (V. Cramer, K. Lane, M. Plett-Lyle et autres)

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 31) — *Loi sur la Commission du canal de dérivation/The Floodway Authority Act*;
(M. le ministre ASHTON)

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act*;
(M. le ministre LEMIEUX)

(N° 36) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*;
(M. le ministre LEMIEUX)

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*;
(M^{me} la ministre ALLAN)

(N° 208) — *Loi sur les consultants en immigration/The Immigration Consultants Act*.
(M. LAMOUREUX)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. JHA, M^{mes} TAILLIEU, BRICK et DRIEDGER ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre MELNICK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. le ministre BJORNSON et M. PENNER interviennent. L'Assemblée accorde à M^{me} ROWAT le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre MACKINTOSH voulant que soit approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 7 — *Loi sur la confiscation pénale de biens/The Criminal Property Forfeiture Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M^{me} TAILLIEU et M. LAMOUREUX interviennent. L'Assemblée accorde à M. HAWRANIK le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre BJORNSON voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. EICHLER intervient. L'Assemblée accorde à M. DERKACH le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée convient à l'unanimité de reporter l'examen des affaires émanant des députés qui aurait normalement lieu demain à 10 heures afin d'examiner une motion de condoléances au sujet de M. Arthur MOUG et de se pencher sur les affaires émanant des députés une fois que la motion aura été étudiée.

Mercredi 10 mars 2004

L'Assemblée convient à l'unanimité de mettre de côté l'étape de l'approbation et de la troisième lecture du projet de loi 7 — *Loi sur la confiscation pénale de biens/The Criminal Property Forfeiture Act* — afin d'examiner un amendement à l'étape du rapport, sans avoir à satisfaire aux exigences en matière de préavis. Elle convient de plus, une fois l'examen de l'amendement terminé, de revenir à l'étape de l'approbation et de la troisième lecture.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur le curateur public/The Public Trustee Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. LOEWEN, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* RONDEAU voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 21 — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

Le président informe l'Assemblée de la réception d'un avis du leader de l'opposition officielle indiquant qu'il a accordé au député de Carman le temps de parole illimité qu'il avait pour intervenir dans ce débat.

MM. ROCAN, LOEWEN et GERRARD interviennent. M. HAWRANIK exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M^{me} DRIEDGER.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickey